



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure en ce qui a trait à l'apparence d'un bâtiment pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé dans le parc Turin en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Cette dérogation autoriserait de peindre la maçonnerie.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **27 juillet 2017, à 9 h** à la salle du directeur située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2017

La secrétaire d'arrondissement  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 6 juillet 2017](#)